

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DDTE	Date	29 mai 2024
Numéro		Heure	11h02

Auteur-e(-s) : Armelle von Allmen Benoit		Lié à (obligatoire) : ad 23.245
Titre :	Amendement à la motion du groupe VertPOP, du 12 octobre 2023, Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal	
Contenu : Suppression du paragraphe suivant : <i><u>L'objectif de ce Plan d'action sera d'offrir une vision progressiste, basée sur la législation en vigueur et sur le Plan loup fédéral, mais proposant des mesures complémentaires visant prioritairement les deux objectifs suivants :</u></i> – <i><u>établir des conditions favorables pour l'établissement des loups et leur maintien à long terme dans le canton ;</u></i> – <i><u>réduire les dommages sur les animaux de rente et les conflits avec les activités humaines.</u></i>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Armelle von Allmen Benoit		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :